

CGV - Conditions générales de ventes - Allywoofit

o 1.1 - Application des présentes conditions générales. La souscription d'une commande sur le site allywoofit.com entraîne de leur part l'acceptation des présentes conditions générales qui sont seules applicables.

o 1.2 - Les conditions de vente ci-dessous sont valables pour toutes les activités prestées par Allywoofit et ses éventuels travailleurs.

o 1.3 – Allywoofit est le seul détenteur du droit d'exploitation des oeuvres produites par elle. Elle se réserve, sauf autorisation écrite, l'exclusivité de diffusion, d'exécution publique, de duplication, de location et de prêt, etc.

2. MODALITÉS DE TARIF

o 2.1 - Le tarif est rigoureusement intangible sous réserve de ce qui est précisé ci-dessous.

o 2.2 La version PDF ne pourra être diffusée que sur le support prévu avec Allywoofit pour une Impression, un partage, un scan, l'accord de Allywoofit doit impérativement être acquis par l'acheteur. La diffusion sur d'autres supports peut entraîner des frais supplémentaires.

o 2.3 Allywoofit se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande relative à ses produits et services

3. MODIFICATION ÉMANANT DE L'ANNONCEUR

o 3.1 - Toute modification, suspension ou annulation d'une commande passée à Allywoofit doit être formulée par lettre recommandée au plus tard une semaine après la réception, sous peine de ne pas pouvoir être prise en considération. Dans ce cas, les sommes dues correspondent au tarif applicable sur le site www.allywoofit.com

o 3.2 - Si cette disposition est respectée, le prix de la (des) commande(s) annulée(s) n'est pas dû. Dans le cas contraire, l'acheteur ou son mandataire est redevable du montant intégral de la (des) commande(s) concernée(s).

4. RECOURS DES TIERS

o L'acheteur garantit à Allywoofit que son état de santé permet la pratique d'une activité physique intensive récurrente attesté par une visite chez le médecin datant de moins de 6 mois avant le début de son entraînement Allywoofit.

o L'acheteur garantit à Allywoofit qu'il n'a pas subi d'opération / qu'il ne suit pas de traitement qui pourrait engendrer des problèmes de santé suite à une activité physique intense.

Présentés sont conformes aux réglementations en vigueur en Belgique (en particulier sur le plan des réglementations sur les pratiques du commerce) ;

En cas de recours exercé par des tiers, pour quelque cause que ce soit (notamment en cas d'action en contrefaçon de brevet, marque, dessin ou modèle, en violation de droit d'auteur ou en cas d'action pour concurrence déloyale), seule la responsabilité de l'acheteur pourra être engagée, la responsabilité de Allywoofit étant exclue.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

o 5.1 - Les tarifs sont indiqués hors taxes et impôts éventuels, ceux-ci étant à charge de l'acheteur.

o 5.2 - Les factures sont à payer à l'achat.

o 5.3 - En cas de non-respect des conditions de paiement, la commande est résiliée de plein droit et aux torts exclusifs de l'acheteur, sans préavis, ni indemnité à charge de Allywoofit. L'acheteur est redevable du montant intégral des commandes.

o 5.4 - En cas de non paiement de toute facture à l'échéance, l'acheteur sera redevable au vendeur, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts d'un montant égal au taux suivant :

- 15 %

- le taux mentionné à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Toute facture impayée à la date d'échéance entraînera la débiton, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire (partie non publiée dans la version d'évaluation du contrat) de la somme en principal, intérêts et frais avec un montant minimum de 75 EUR.

o 5.5 - En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, l'acheteur sera, en outre, redevable des frais raisonnables de recouvrement, telles que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient le montant de cette indemnité forfaitaire.

En cas de non respect par l'acheteur d'une seule échéance de paiement, et ce, pour quelque raison que ce soit, l'ensemble des règlements ultérieurs s'effectuera lors de la passation de la commande du Code civil. En outre, (partie non publiée dans la version d'évaluation du contrat) l'exécution des autres commandes en cours jusqu'au complet règlement des montants dus.

o 5.6- Sauf stipulation contraire écrite, nos factures sont payables au comptant.

o 5.7 - Toute réclamation relative à des services prestés doit, à peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture.

o 5.8 - Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.

o 5.9 - Le client reconnaît, conformément à l'article 1583 du code civil, que les fournitures restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral additionné des intérêts et frais éventuels. Cependant, les risques sont supportés par l'acquéreur à compter de la livraison. Huit jours après l'envoi, par lettre recommandée, d'une mise en demeure de payer restée sans effet, les marchandises devront nous être restituées immédiatement, aux frais, risques et périls du client qui s'y oblige, et ce sur simple demande de notre part.

6. NORMES TECHNIQUES

o 6.4 - Il est expressément convenu que allywoofit ne peut être tenue pour responsable des pertes ou dommages éventuels de tout matériel remis à l'occasion de l'exécution de l'ordre de publicité. En tout état de cause, l'acheteur est toujours réputé avoir conservé une copie ou un double de tout matériel qui lui a été remis par allywoofit. Allywoofit se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales et techniques, à charge pour elle d'en aviser ses contractants.

7. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE

o Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat entre Allywoofit sera régi exclusivement par le droit belge (au préalable, les parties mettront tout en oeuvre en vue de trouver un accord à l'amiable). Sera compétent le tribunal de l'arrondissement judiciaire auquel appartient Allywoofit qui a négocié et signé le contrat.

8. DROIT DE RETRACTATION

8.1 Quand le Consommateur dispose-t-il d'un droit de rétractation ?

Tout Consommateur dispose d'un droit de rétractation, conformément à l'article VI. 47 du Code de droit économique, pour autant que les conditions suivantes soient remplies.

Conformément à ce droit de rétractation, le Consommateur a le droit de décider de renoncer à l'achat endéans les quatorze (14) jours à compter du jour qui suit la livraison du produit.

Le Consommateur n'est pas tenu au paiement d'une amende quelconque ou d'une compensation, ni ne doit motiver sa décision de faire usage de son droit de rétractation. Allywoofit apprécie cependant de recevoir un feedback de votre part afin d'améliorer nos services.

Le Consommateur ne dispose pas du droit de renoncer à son achat dans les cas suivants:

- Les contrats de service après que le service a été pleinement exécuté si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur, lequel a également reconnu qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été pleinement exécuté par l'entreprise (Article VI.53.1° Code de droit économique)
- La fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle de l'entreprise et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation (Article VI.53.2° Code de droit économique)
- La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (Article VI.53.3° Code de droit économique)
- La fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement (Article VI.53.4° Code de droit économique)
- La fourniture de biens scellés ne pouvant être renvoyés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène et qui ont été descellés par le consommateur après la livraison (Article VI.53.5° Code de droit économique)
- La fourniture de biens qui, après avoir été livrés, et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles (Article VI.53.6° Code de droit économique)